



Lyon, le 17 septembre 2013

Objet :– Passage en 4G

Monsieur

Le 17 janvier 2012, l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a délivré à trois opérateurs de téléphonie mobile, Bouygues Telecom, Orange France et SFR, une autorisation d’utilisation de fréquences radioélectriques dans la bande des 800 MHz afin de leur permettre de déployer un réseau internet mobile à très haut débit (THD) de 4ème génération (4G).

Cette fréquence garantit une qualité optimale de réception à l’extérieur comme à l’intérieur des bâtiments. Toutefois, les fréquences de cette dernière sont adjacentes à celles utilisées par la télévision numérique terrestre (TNT) et leur utilisation par les opérateurs mobiles est susceptible de causer, ponctuellement, des perturbations de la réception de la TNT.

Dans ce cadre, notre prestataire, la société R&C, procèdera à la mise en place d’un filtre sur l’immeuble permettant un fonctionnement optimal de la TNT et prendra contact avec vous pour programmer une intervention sur le site en objet. La société R&C est joignable à l’adresse mail suivante : LTE800@r-c.fr

Si, en dépit des mesures préventives mises en œuvre, des perturbations devaient être constatées puis remontées à vos services, je vous précise que l’ANFR a mis en place **un centre d’appels** * dédié qui recueillera toutes les réclamations des téléspectateurs dont la réception de la TNT serait perturbée. Bouygues Telecom se chargera ensuite de faire intervenir à ses frais un technicien dans les meilleurs délais auprès de chaque habitation individuelle ou collective ayant contacté le centre d’appels ANFR, afin de faire cesser la perturbation.

Ces derniers pourront ainsi appeler **le numéro 0970 818 818** au prix d’un appel local.

.../...



.../...

Avec nos équipes, nous nous tenons à votre disposition dans le cadre de cet aménagement très haut débit mobile.

Ensemble construisons la ville numérique et les services innovants de demain.

Nous vous prions de croire, Monsieur , à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Sophie BIOLCHINI

Responsable Couverture et Patrimoine
Direction Régionale Centre-Alpes

*Centre d'appels de l'ANFR : 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (coût d'un appel local).
Site internet www.recevoirlatnt.fr